

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 octobre 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre par la présente un rapport sur les activités menées par le Conseil de sécurité pendant la présidence de la Turquie, en septembre 2010 (voir annexe). Ce rapport a été établi sous la responsabilité de la Turquie, en consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(*Signé*) Ertuğrul **Apakan**



**Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Évaluation des activités du Conseil de sécurité
pendant la présidence de la Turquie (septembre 2010)**

Introduction

Durant le mois de septembre 2010, sous la présidence de l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 8 consultations plénières et 19 séances officielles, dont 2 séances privées et 17 séances publiques.

Deux de ces séances publiques se sont tenues à un niveau élevé. Le 23 septembre, le Conseil a tenu une réunion au sommet sur « Les moyens d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », sous la présidence d'Abdullah Gül, Président de la Turquie. Le 27 septembre, le Conseil s'est réuni sous la présidence d'Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, pour examiner la question de la lutte contre le terrorisme.

En septembre 2010, le Conseil a par ailleurs adopté 5 résolutions et 3 déclarations du Président, et publié 4 déclarations à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 7 septembre, le Conseil de sécurité a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, au sujet des viols généralisés perpétrés dans l'est de la République démocratique du Congo à la fin du mois de juillet et au mois d'août 2010. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Atoki Ileka, a également participé à la séance, à l'occasion de laquelle il a condamné les viols, informé le Conseil des mesures prises par les autorités de son pays pour traduire en justice leurs auteurs et pour venir en aide aux victimes et réitéré l'appel de son gouvernement à une assistance internationale accrue.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général, qui s'était récemment rendu en République démocratique du Congo pour y enquêter sur les incidents les plus récents, a déclaré au Conseil que si la responsabilité première en matière de protection des civils et de prévention des viols à grande échelle incombait aux autorités nationales, certaines défaillances pouvaient néanmoins être attribuées à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il a présenté dans leurs grandes lignes plusieurs mesures destinées à améliorer les moyens d'action de la MONUSCO, notamment l'installation de répéteurs à haute fréquence dans les zones sans réseau

de téléphonie mobile, et a engagé à punir sans délai les auteurs des viols. Il a également recommandé que le Conseil envisage des sanctions ciblées à l'encontre des responsables des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), auxquels a été imputée la responsabilité des viols généralisés, ainsi que des unités Maï Maï.

Le Sous-Secrétaire général a en outre demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour réintégrer les ex-combattants et a souligné qu'il importait de sensibiliser aussi bien les victimes de viols que les communautés dans lesquelles elles vivent à la nécessité de rechercher traitement et assistance juridique. Il a ajouté que toutes ces mesures devaient s'accompagner d'une pression militaire soutenue exercée sur les groupes armés illégaux; de mesures à caractère non militaire destinées à régler la question des FDLR; de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; de l'instauration effective de l'autorité de l'État dans les zones touchées par le conflit; et du renforcement de la capacité des institutions nationales chargées de la sécurité et de l'état de droit.

Dans son exposé, la Représentante spéciale a salué les recommandations du Sous-Secrétaire général et s'est engagée à accorder la priorité à la mise en place de systèmes permettant d'obtenir en temps réel des informations concrètes. Elle a précisé que la communication d'informations sur les cas de viols ne devrait pas être considérée comme une condition préalable à des interventions décisives de protection et que les Casques bleus devaient être plus sensibles à d'autres indicateurs, comme les mouvements de groupes armés et les pillages à répétition. La Représentante spéciale a par ailleurs dit que les Casques bleus devaient recevoir la formation nécessaire pour mieux protéger les civils, ajoutant toutefois que ce sont les auteurs des viols qui doivent être mis sur la sellette, trop s'attarder sur les défaillances de l'ONU risquant de détourner une partie de l'attention de cet effort crucial.

Après ces exposés, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières sur la question et ont à cette occasion réitéré leur condamnation énergique de ces événements tragiques; rappelé le ferme engagement du Conseil dans la lutte contre l'impunité, s'agissant en particulier des crimes de violence sexuelle; engagé toutes les parties à cesser immédiatement les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme; engagé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à ouvrir immédiatement une enquête et à arrêter et traduire en justice les auteurs de ces attaques; et demandé instamment aux Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider à prévenir de telles attaques et à intervenir lorsqu'elles se produisent. À la fin de la séance, le Président du Conseil a formulé oralement à l'intention de la presse des observations en ce sens.

Après avoir examiné plus avant les recommandations émanant du Secrétariat, le Conseil a adopté le 17 septembre 2010 une déclaration du Président (S/PRST/2010/17) dans laquelle, entre autres, il a condamné fermement une fois de plus les viols généralisés; a demandé instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'en poursuivre les auteurs en toute célérité et impartialité et de l'informer des mesures prises à cette fin; s'est déclaré prêt à envisager toutes mesures appropriées, y compris des mesures ciblées contre les auteurs; a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de

fournir une assistance effective aux victimes d'atteintes sexuelles; et a déclaré demeurer acquis à une approche globale de la protection des civils dans la région.

Libéria

Le 8 septembre, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Ellen Margrethe Løj, qui a déclaré que le Libéria avait accompli de solides progrès depuis la fin de la guerre civile qui l'a ravagé, mais continuerait d'avoir besoin d'une assistance internationale pour les étayer. Elle a souligné à cet égard que la scène politique libérienne était toute entière occupée à la préparation des élections présidentielles et législatives qui devaient se tenir en novembre 2011 et qu'une assistance internationale accrue était indispensable, en particulier pour mobiliser des ressources et renforcer les capacités.

À l'issue de l'exposé de la Représentante spéciale, la Représentante permanente du Libéria, l'Ambassadeur Marjon Kamara, a exprimé sa reconnaissance à la MINUL et à la communauté internationale pour l'appui qu'elles fournissaient au Libéria. Elle a assuré les membres du Conseil que son gouvernement déployait des efforts considérables pour reconstruire le pays et s'est associée à l'appel lancé par la Représentante spéciale pour que se poursuive l'aide internationale et pour que le Libéria soit inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Durant les consultations plénières qui ont suivi ces exposés, les membres du Conseil ont exprimé leurs vues et leurs préoccupations quant à l'évolution de la situation au Libéria, aux progrès déjà accomplis et aux obstacles qui subsistaient. Ils ont dans ce contexte privilégié un certain nombre de grandes questions, y compris la réforme du secteur de la sécurité, le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, la protection des droits de l'homme, la préparation des élections de 2011, la demande formulée par le Libéria en vue de son inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et les questions relatives au déploiement de la Mission, à l'évolution future de la Mission et à la planification de la phase de transition. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à la MINUL et à la Représentante spéciale.

Le 15 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1938 (2010), par laquelle le mandat de la MINUL a été prorogé jusqu'au 15 septembre 2011.

Soudan

Le 15 septembre, durant les consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, sur l'état d'avancement des préparatifs des référendums qui devaient se tenir au Soudan. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de régler rapidement le problème des retards rencontrés dans les préparatifs, informé le Conseil des principaux obstacles à cet égard et expliqué comment la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) appuyait la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Après cet exposé, les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation quant aux retards pris dans les préparatifs des référendums, souligné que ces derniers devaient être crédibles, demandé que des avancées soient faites aussi quant

aux dispositions à prendre à l'issue des référendums et souligné l'importance du groupe créé par le Secrétaire général ainsi que de la réunion de haut niveau qui devait se tenir le 24 septembre.

À la fin de la séance, le Président du Conseil de sécurité a lu une déclaration à la presse (SC/10031) dans laquelle les membres du Conseil ont fait valoir leur gratitude envers la MINUS pour son soutien en faveur de l'assistance aux parties, notant en particulier qu'il restait moins de quatre mois avant la tenue des référendums, et ont engagé les parties à l'Accord de paix global à prendre d'urgence des mesures pour faciliter la tenue pacifique et dans les délais prévus de référendums qui reflètent la volonté du peuple soudanais, à en respecter les résultats et à résoudre les principales questions qui subsisteront.

Le 17 septembre, le Représentant permanent de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a fait au Conseil un exposé des activités du Comité durant la période allant du 11 juin au 17 septembre 2010. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les violations répétées des sanctions et ont exprimé leur soutien à l'action du Comité et aux initiatives de son président.

Somalie

Le 16 septembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat pour examiner la situation en Somalie sur la base du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2010/447). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Augustine Mahiga, prenant la parole pour la première fois devant le Conseil, a souligné que la multiplication des actes de terrorisme international, d'insurrection et de piraterie et l'accroissement des souffrances humaines en Somalie exigeaient de la communauté internationale une riposte intensifiée, ciblée et coordonnée. Il a également appelé la communauté internationale à encourager l'unité au sein des institutions fédérales de transition ainsi que l'établissement par le Gouvernement fédéral de transition d'une feuille de route assortie d'objectifs réalisables et d'échéances précises pour faire avancer le processus de paix de Djibouti d'ici la fin de la période de transition, l'an prochain.

Tout en rendant hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et en demandant qu'elle soit dotée du matériel nécessaire, le Représentant spécial a exhorté à appuyer les capacités militaires du Gouvernement fédéral de transition afin d'étendre le territoire qu'il contrôle et d'élargir l'espace politique dont il dispose. Il a déclaré que la décision de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement de déployer 2 000 soldats supplémentaires auprès de l'AMISOM devait être mise à exécution au plus vite. Il a également déclaré que la situation humanitaire en Somalie demeurait tragique et affirmé qu'une assistance accrue était nécessaire.

Après l'exposé du Représentant spécial, le Représentant permanent de la Somalie a exhorté le Conseil à donner suite d'urgence aux recommandations du Secrétaire général et a souligné le rôle majeur que jouait l'AMISOM s'agissant d'empêcher Al-Shabaab de prendre le contrôle de tout le pays. Le Ministre des affaires étrangères du Kenya, Moses Wetang'ula, a souscrit à cette opinion et formé le vœu que la communauté internationale unirait ses forces avec davantage de cohérence, d'initiative et de sincérité pour venir en aide à la région et à la Somalie.

Après ces déclarations, les membres du Conseil et les autres intervenants qui ont pris la parole ont souscrit aux évaluations de la situation présentées par le Secrétaire général et par son Représentant spécial, exprimant la profonde préoccupation que leur inspirait la persistance des troubles en Somalie et affirmant qu'il fallait instaurer la stabilité dans le pays en renforçant le Gouvernement fédéral de transition et en mettant en œuvre l'Accord de paix de Djibouti. Ils ont par ailleurs condamné les récents attentats terroristes et insisté sur la nécessité pour toutes les parties de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire et de permettre le plein accès de l'aide destinée aux personnes qui en ont besoin. L'AMISOM a été largement félicitée et de nombreux orateurs ont reconnu qu'elle avait besoin de ressources suffisantes. On a également souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la piraterie et des attaques à main armée au large de la Somalie en rétablissant la stabilité et l'état de droit à l'intérieur du pays.

Guinée

Le 17 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en Guinée après le report du deuxième tour de scrutin des élections présidentielles dans le pays. Les membres du Conseil ont à cet égard entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, qui a présenté des informations détaillées sur les faits nouveaux récents à l'origine de cet ajournement des élections présidentielles, ainsi que sur les efforts engagés, notamment par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, pour remettre le processus sur les rails.

Après cet exposé, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la situation et se sont entendus sur une déclaration à la presse dans laquelle ils ont exprimé leur profonde préoccupation quant aux heurts qui s'étaient produits en Guinée les 11 et 12 septembre, ont jugé regrettable le report du deuxième tour de scrutin des élections présidentielles et ont exhorté la Commission électorale nationale indépendante à fixer une nouvelle date pour les élections et à organiser celles-ci dès que possible.

Dans la déclaration à la presse dont le Président du Conseil a donné lecture à l'issue de la réunion, les membres du Conseil ont également souligné la nécessité de veiller à un processus électoral pacifique, libre et équitable en Guinée, seul moyen de rétablir l'ordre constitutionnel et démocratique; ont exhorté toutes les parties prenantes nationales à respecter l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante et à soutenir les efforts qu'elle déployait pour organiser des élections transparentes et pacifiques; ont engagé les autorités guinéennes et les candidats au second tour de l'élection présidentielle à se conformer à leurs propres engagements et obligations; ont exhorté les partisans des deux candidats à la présidence à s'abstenir de tout acte de provocation ou d'incitation à la haine et de tout recours à la violence; et se sont félicités de la déclaration du Président par intérim, le général Sekouba Konaté, sur la stricte neutralité de l'armée dans le processus électoral.

Sierra Leone

Le 28 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Michael von der

Schulenburg, sur la situation dans le pays et les activités du Bureau. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Canada John McNee, et la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Zainab Hawa Bangura, ont également pris la parole devant le Conseil.

Dans son exposé, le Représentant exécutif a indiqué que la Sierra Leone avait enregistré de grandes avancées sur la voie de la stabilité depuis la guerre civile mais avait besoin de l'appui constant de la communauté internationale pour la période à venir afin d'assurer le maintien de la stabilité et du progrès économique. Il a en particulier évoqué trois questions qui représentaient des risques considérables pour l'avenir politique, social et économique du pays, à savoir les préparatifs des élections de 2012, l'utilisation des ressources naturelles et l'évolution de la situation en Guinée voisine. Il a également déclaré que le BINUCSIL constituait un modèle d'intervention réussie des Nations Unies dans les sociétés sortant d'un conflit, mais que la diminution des contributions financières destinées au développement pourrait compromettre l'action et la crédibilité de l'ONU, et toute l'approche intégrée du maintien de la paix.

Après l'exposé du Représentant exécutif, l'Ambassadeur McNee a informé le Conseil des activités de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Bangura a réaffirmé la détermination de son gouvernement à poursuivre les progrès réalisés jusqu'à présent et a demandé que la communauté internationale continue d'accorder son soutien.

À l'issue de ces exposés, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières sur la situation en Sierra Leone. Tout en se déclarant préoccupés par les difficultés qui subsistaient, ils ont convenu que la situation dans le pays s'était considérablement améliorée et que le moment était venu de lever les sanctions encore en place et de dissoudre le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone. Ils ont également fait valoir leur ferme soutien à l'action du BINUCSIL durant cette période critique qui devait mener aux élections de 2012.

Le 29 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité les résolutions 1940 (2010) et 1941 (2010), la première levant les sanctions encore en vigueur à l'encontre de la Sierra Leone et portant dissolution du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, la seconde prorogeant d'un an le mandat du BINUCSIL, jusqu'au 15 septembre 2011.

Côte d'Ivoire

Le 28 septembre, durant les consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Choi Young-Jin, sur les faits nouveaux les plus récents dans ce pays, en particulier les préparatifs des élections présidentielles devant se dérouler le 31 octobre 2010.

Le Représentant spécial a informé le Conseil que, suite à l'accord conclu entre les parties ivoiriennes le 6 septembre 2010 et à l'adoption du décret présidentiel le 9 septembre, il avait certifié la liste électorale définitive le 24 septembre. Il a en outre appelé l'attention des membres du Conseil sur les risques possibles durant la période précédant les élections et au-delà, et a fait valoir l'importance du

déploiement d'au plus 500 hommes supplémentaires auprès de l'ONUCI à l'appui du dispositif de sécurité avant, pendant et après les élections.

Après cet exposé, les membres du Conseil ont échangé des vues sur la question et ont convenu d'une déclaration à la presse (SC/10043) dans laquelle ils ont pris note de la certification de la liste électorale définitive par le Représentant spécial et ont félicité les parties prenantes ivoiriennes pour cette avancée majeure vers la conclusion transparente, équitable et pacifique du processus électoral. Dans la déclaration à la presse dont le Président du Conseil a donné lecture à l'issue de la séance, les membres ont également exhorté les parties prenantes ivoiriennes à tenir leur engagement d'organiser le premier tour des élections le 31 octobre et ont souligné que les parties devaient assurer le calme avant, pendant et après le scrutin.

Le 29 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1942 (2010), par laquelle il a autorisé l'augmentation provisoire des effectifs militaires et de police de l'ONUCI de 8 650 à 9 150 hommes et le déploiement immédiat de ces ressources supplémentaires pour une période d'une durée maximum de six mois.

Asie et Amérique latine

Népal

Le 7 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), Karin Landgren, sur la situation dans ce pays. La Représentante spéciale a déclaré que si la situation restait dans l'ensemble calme, le dialogue entre les parties était dans l'impasse, empêchant la nomination du Premier Ministre et mettant en péril le processus de paix tout entier. Elle a déclaré que la progression du processus de paix dépendait des parties népalaises et qu'il n'était pas juste de faire porter le blâme à l'ONU, qui joue un rôle d'appui, pour l'absence de progrès.

Après l'exposé de la Représentante spéciale, le Représentant permanent du Népal, l'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya, a remercié l'ONU pour l'appui qu'elle fournit au processus de paix dans son pays, mais a déclaré que le dernier rapport en date du Secrétaire général aurait pu être plus équilibré et mieux rendre compte de la situation sur le terrain. Il a en outre annoncé qu'il venait de transmettre la demande de son gouvernement tendant à la prorogation du mandat de la MINUNEP avec une « orientation adéquate », au sens que la MINUNEP ne contrôlerait plus ensuite que les combattants maoïstes.

À l'issue de ces exposés, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières sur la situation au Népal et ont fait part de leur préoccupation quant à l'échec des parties népalaises à faire aller de l'avant le processus de paix, ainsi qu'à l'absence de consensus sur des questions essentielles, en particulier le renouvellement du mandat de la MINUNEP. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien énergique à la MINUNEP, demandant à toutes les parties de respecter la Mission et de s'abstenir de l'inclure dans le débat politique interne. Ils ont également exhorté les parties à résoudre leurs différends pacifiquement, à rester attachées au processus de paix et à s'entendre rapidement sur l'avenir de la MINUNEP.

Après des consultations approfondies menées les jours suivants et suite à un accord conclu entre les parties au Népal, le Conseil a adopté, le 15 septembre, la résolution 1939 (2010), par laquelle le mandat de la MINUNEP a été prorogé pour la dernière fois jusqu'au 15 janvier 2011, date après laquelle la Mission quitterait le Népal.

Haïti

Le 13 septembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Edmond Mulet, qui a présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2010/446). Le Représentant spécial a souligné que la situation restait dans l'ensemble stable mais fragile et que le Gouvernement haïtien devait relever de nombreux défis à court et à long terme, notamment l'organisation des élections présidentielles et législatives le 28 novembre 2010, le maintien de l'ordre dans les camps, toujours ravagés par la violence sexuelle, la gestion des décombres et la réinstallation de quelque 1,3 million de personnes.

Tout en se félicitant que le pays ait pris les rennes du processus de relèvement et de reconstruction et en indiquant que l'on avait largement répondu aux besoins humanitaires immédiats, le Représentant spécial a déclaré que la population était maintenant vulnérable à l'approche de la saison des ouragans et que la MINUSTAH actualisait en conséquence ses plans d'urgence. Il a engagé les donateurs à tenir leurs engagements sans délai et conclu que les effectifs actuels de la MINUSTAH devraient être maintenus au moins jusqu'aux élections et à la formation d'un nouveau gouvernement.

Le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Leo Mérorès, a remercié le Conseil pour le soutien constant qu'il apportait à son pays et assuré ses membres que tout ce qui était possible serait fait pour organiser des élections équitables et acceptées par la population, étant donné qu'il était crucial pour le prochain Gouvernement d'avoir la légitimité voulue pour mener le processus de reconstruction.

Après ces déclarations, les membres du Conseil de sécurité et les autres orateurs ont rendu hommage à la MINUSTAH et à tous ceux qui venaient en aide au peuple haïtien, ainsi qu'aux efforts déployés par les Haïtiens dans des circonstances extrêmes. Ils se sont félicités du maintien de la stabilité et de plusieurs autres avancées tout en ayant conscience des problèmes majeurs qui subsistaient, notamment la situation dans les camps et l'organisation des élections prochaines. Ils étaient par ailleurs favorables au maintien des effectifs actuels de la MINUSTAH jusqu'à la fin de cette période critique, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 septembre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Moyen-Orient.

Dans cet exposé, le Coordonnateur spécial a engagé le Conseil et la communauté internationale à continuer d'apporter un ferme appui aux pourparlers

directs récemment relancés entre Israël et l'Autorité palestinienne, encouragé à prendre des mesures concrètes en faveur des pays de la région, réitéré l'appel que le Quatuor a lancé à Israël pour qu'il mette fin à toutes les activités d'implantation, y compris la croissance naturelle des colonies, conformément à la Feuille de route, et rappelé au Hamas que la non-violence, l'unité palestinienne et l'acceptation des principes de base du processus de paix offrent le seul moyen de répondre aux aspirations des Palestiniens. Il a redit combien le Secrétaire général se félicitait des efforts déployés par tous les facilitateurs et de l'appui sans réserve que le Quatuor apportait aux pourparlers, rappelant notamment son appel en faveur d'un règlement de toutes les questions liées au statut définitif qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. Le Coordonnateur spécial a également appelé l'attention du Conseil sur l'évaluation de la Banque mondiale selon laquelle si l'Autorité palestinienne maintenait ses résultats actuels en matière de renforcement des institutions et de prestation de services publics, elle serait en bonne voie pour créer un État à tout moment dans un avenir proche.

S'agissant de Gaza, le Coordonnateur spécial a dit que bien que le nombre de chargements de marchandises entrant chaque semaine représente à peu près la moitié des volumes d'avant juin 2007, l'assouplissement partiel du blocus israélien avait permis de générer 16 % de croissance à Gaza au premier semestre de cette année. Quant à la Commission d'enquête créée par le Secrétaire général après l'incident de la flottille survenu le 31 mai 2010, le Coordonnateur spécial a expliqué qu'elle s'était réunie pour la deuxième fois, avait reçu de la Turquie un rapport intérimaire et avait présenté au Secrétaire général un premier rapport sur l'état d'avancement de ses travaux. Passant à la situation au Liban, il a indiqué qu'au cours du mois écoulé, les tensions politiques s'étaient accrues au Liban, autour de supputations concernant des actes d'accusation que s'apprêterait à émettre le Tribunal spécial pour le Liban; il s'est félicité des amendements apportés à la loi du travail, récemment adoptés par le Parlement libanais, s'agissant d'octroyer plus de droits aux Palestiniens vivant au Liban.

Lors des consultations qui ont suivi, la majorité des membres du Conseil a exprimé son appui à la reprise de négociations directes entre les parties et a appelé à la prorogation du moratoire sur l'implantation de colonies. De nombreux membres ont également appelé au règlement de toutes les questions liées au statut définitif conformément aux déclarations du Quatuor, à la levée des restrictions sévères à l'entrée des personnes et des biens à Gaza et à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Certains membres ont en outre exprimé leur inquiétude quant à la récente flambée de violence et ont demandé à tous les acteurs régionaux et internationaux d'appuyer les négociations en cours. Certains membres se sont félicités de la présentation par la Turquie d'un rapport intérimaire destiné à la Commission d'enquête de l'ONU, ainsi que de la présentation par celle-ci au Secrétaire général du premier rapport sur l'état d'avancement de ses travaux; ils ont par ailleurs demandé que le Conseil soit tenu régulièrement informé de ce processus.

Afghanistan

Le 29 septembre, le Conseil a tenu un débat consacré à la situation en Afghanistan. Un exposé a été présenté par le Représentant spécial du Secrétaire

général pour l'Afghanistan, Staffan de Mistura. Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Zalmay Rassoul, a également participé au débat.

Dans son exposé, le Représentant spécial a déclaré que la Conférence de Kaboul, tenue le 20 juillet 2010, avait renforcé la détermination du Gouvernement afghan à prendre davantage le contrôle de son propre avenir grâce à une série d'engagements collectifs en faveur du Processus de Kaboul, notamment la définition d'un cadre, d'échéances et d'objectifs pour les programmes prioritaires nationaux, les avancées réalisées par les Afghans pour ce qui est de reprendre aux forces internationales la responsabilité de la sécurité, les améliorations en matière de gouvernance et la lutte contre la corruption. Pour ce qui est des élections tenues le 18 septembre, le Représentant spécial a souligné que, dans un pays encore en conflit et confronté à des problèmes de sécurité substantiels, le fait que les élections aient eu lieu constituait un succès en soi. Il a également fait valoir qu'une fois annoncés les résultats des élections, tous les partenaires, pouvait-on espérer, tourneraient de nouveau leur attention vers le processus de Kaboul et privilégieraient de nouveau une solution politique.

M. Rassoul a déclaré que les élections constituaient une victoire majeure pour la démocratie dans son pays. Il s'est engagé à faire en sorte que l'Afghanistan poursuive sa stratégie globale consistant à donner suite aux conclusions issues des conférences de Londres et de Kaboul, tout en s'employant à prendre progressivement en main toutes les affaires de l'État. Il a souligné qu'il n'y aurait pas de paix si les efforts menés sur le plan militaire n'étaient pas accompagnés d'une campagne globale et énergique de sensibilisation et a à cet égard appelé l'attention du Conseil sur le Haut Conseil pour la paix récemment mis en place.

Les membres du Conseil et les autres orateurs qui sont intervenus se sont félicités de la tenue de la Conférence de Kaboul en tant qu'étape importante pour l'Afghanistan sur la voie de la responsabilité de sa propre sécurité et de son propre développement. Réaffirmant leur engagement en faveur de l'Afghanistan, les membres du Conseil ont insisté sur l'importance de la prise en main nationale. Ils se sont également félicités de la tenue des élections en dépit de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et ont dit attendre des autorités afghanes compétentes qu'elles donnent suite aux plaintes promptement et dans la transparence. Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'une réforme électorale à long terme.

Questions diverses

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 24 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion au sommet sur « Les moyens d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Neuf chefs d'État et de gouvernement et six ministres des affaires étrangères ont participé à cette réunion, qui était présidée par Abdullah Gül, Président de la Turquie. Le Secrétaire général était également présent et a fait un exposé au Conseil.

Au titre des préparatifs de la réunion, la Turquie a fait distribuer un document d'orientation (S/2010/461) dans lequel étaient exposés les objectifs de la réunion. Il y était également avancé que compte tenu du contexte mouvant sur le plan de la

sécurité, le Conseil devait constamment réexaminer les menaces et les risques nouveaux et les conséquences qu'ils ont pour lui, et adapter les moyens dont il dispose pour y parer. Le sommet du Conseil a donc été présenté comme l'occasion d'échanges stratégiques pour évaluer l'efficacité des principaux instruments opérationnels du Conseil – la diplomatie préventive, le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix – face à des circonstances changeantes.

Dans ses remarques liminaires, le Président Gül a également souligné l'importance de cet échange de haut niveau et a formé le vœu que la réunion permette de définir une vision ambitieuse en matière de paix et de sécurité collective assurant le rôle efficace du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité. Il a à cet égard dit espérer que trois messages essentiels se dégageraient de la réunion, à savoir la nécessité d'adopter une conception intégrée de la paix et de la sécurité; la nécessité d'adapter constamment les réponses et les actions du Conseil à l'évolution des circonstances; et la nécessité d'établir de nouveaux partenariats plus solides entre le Conseil et les autres parties prenantes.

Dans son exposé, le Secrétaire général a fait observer que, depuis la fin de la guerre froide en particulier, l'ONU avait beaucoup progressé dans sa façon de réagir aux divers défis liés à la paix et à la sécurité internationales; elle avait notamment donné une nouvelle vigueur à la diplomatie préventive, amélioré sa capacité de médiation, rendu plus efficaces les opérations de maintien de la paix et renforcé la consolidation de la paix. Toutefois, déclarant que l'ONU devait faire plus, il s'est penché sur quatre domaines critiques qui exigeaient davantage d'attention : la nécessité de cesser de procéder comme si le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix constituaient un enchaînement bien net d'actions; la nécessité de ressources suffisantes et d'un engagement de longue durée en faveur des sociétés sortant d'un conflit; la nécessité de continuer à développer l'architecture de consolidation de la paix et à autonomiser la Commission de consolidation de la paix; et la nécessité d'augmenter les activités de prévention, en particulier pour détecter les signaux annonciateurs de crise et agir rapidement.

Les membres du Conseil ont réaffirmé la détermination de leurs pays à rendre plus efficace l'action du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et se sont engagés à continuer de contribuer à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Les représentants de haut niveau ont convenu qu'en dépit des réformes auxquelles il a été procédé ces dernières années, de nombreuses améliorations s'imposaient, s'agissant en particulier de l'alerte et du déploiement rapides, de l'intégration de la consolidation de la paix à toutes les étapes de l'engagement du Conseil et de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Ils ont également appelé à resserrer la coopération avec les organisations régionales et à s'engager davantage auprès des pays où le Conseil mène une action. De nombreux intervenants ont souligné qu'il importait de protéger mieux et plus efficacement les civils durant les conflits armés et ont en particulier fait valoir qu'il restait nécessaire de mettre fin au fléau de la violence sexuelle.

À l'issue de la réunion a été adoptée une déclaration du Président (S/PRST/2010/18) dans laquelle le Conseil de sécurité a reconnu l'apparition de menaces en constante évolution à la paix et à la sécurité internationales; souligné qu'il était important d'utiliser les outils de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix de manière globale

et cohérente pour créer les conditions d'une paix durable; réaffirmé son ferme appui à la protection des civils; encouragé les initiatives visant à renforcer les moyens de prévention, et réaffirmé son appui à ces initiatives; souligné sa volonté de continuer de renforcer l'efficacité d'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; souligné aussi qu'il convenait de prendre en compte l'aspect de la consolidation de la paix dès les premiers stades de la planification et de la mise en œuvre des opérations de paix; constaté que toute stratégie globale et intégrée en matière d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix devait associer toutes les parties prenantes; réaffirmé l'importance du rôle que jouent les femmes dans tous les volets de la prévention et du règlement des conflits; exprimé sa volonté de continuer à s'acquitter de ses obligations de la manière la plus efficace possible et en pleine coopération avec ses partenaires; et constaté que, pour s'acquitter de cette mission, force lui est d'adapter constamment ses pratiques en matière de diplomatie préventive ainsi que d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 27 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion thématique dans le cadre de son examen de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». Cette réunion était présidée par Ahmed Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, et sept autres ministres des affaires étrangères y ont participé, ainsi que le Secrétaire général.

Au titre des préparatifs de la réunion, la Turquie a fait distribuer une note d'orientation (S/2010/462) contenant des éléments de synthèse et dans laquelle était souligné le fait que la lutte contre le terrorisme devait occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour international et qu'une attention politique plus grande devait être accordée au niveau du Conseil de sécurité à la lutte contre ce fléau. Cette note renvoyait en outre à la réunion officielle organisée le 17 juin 2010 à Ankara avec la participation des membres du Conseil de sécurité pour faire le bilan de l'action menée par la communauté internationale en matière de lutte antiterroriste et étudier la voie à suivre.

Dans ses remarques liminaires, le Ministre Davutoğlu a dit que le Conseil devait jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme, et a résumé les objectifs de la réunion : faire un véritable bilan des 10 dernières années; procéder à un examen sans complaisance de l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent; procéder à une évaluation franche de la menace actuelle posée par le terrorisme; et établir une stratégie d'avenir audacieuse et dynamique.

Après ces remarques liminaires, le Conseil a entendu le Secrétaire général, qui a fait observer que l'ONU avait, au cours des cinq années écoulées, étendu ses activités antiterroristes, accru la coordination entre ses institutions et renforcé les partenariats avec une large palette d'organisations internationales et régionales. Le Secrétaire général a également déclaré que la lutte contre le terrorisme supposait une approche globale et a souligné la détermination de l'ONU face à un défi mondial et transfrontalier.

Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le terrorisme continuait de menacer gravement la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de l'homme et le développement social et économique de tous

les États Membres. Ils ont également évoqué diverses difficultés rencontrées dans la lutte antiterroriste, fait valoir le rôle central de l'ONU dans les efforts déployés à l'échelle mondiale et souligné la nécessité d'une coopération accrue entre les États Membres pour combattre efficacement le terrorisme.

À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/19) dans laquelle il a condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; s'est dit conscient des importants progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme; a reconnu qu'il restait des insuffisances à combler dans la lutte mondiale contre ce fléau; a exhorté tous les États Membres et le système des Nations Unies à remédier à ces insuffisances; et a mis en lumière les domaines prioritaires à cet égard. Le Conseil a également réaffirmé que tout acte de terrorisme était criminel et injustifiable, quels qu'en soient les motifs, et que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion ou nationalité, ni à aucun groupe ethnique. Il a en outre réaffirmé que les mesures de lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit allaient de pair et se renforçaient mutuellement.

Au début du mois, dans une déclaration à la presse publiée le 10 septembre (SC/10025), le Conseil de sécurité avait énergiquement condamné l'attentat terroriste perpétré la veille à Vladikavkaz (Fédération de Russie), qui avait fait de nombreux morts et blessés. Il avait exprimé sa profonde sympathie et ses condoléances aux victimes de cet acte haineux de terrorisme et à leurs familles, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

Non-prolifération : République islamique d'Iran

Le 15 septembre, le Représentant permanent du Japon, Tsuneo Nishida, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), a informé le Conseil des activités du Comité pendant la période du 29 juin au 15 septembre 2010, en privilégiant la suite donnée à la résolution 1929 (2010) dans laquelle le Conseil a adopté des mesures supplémentaires relatives au programme nucléaire de la République islamique d'Iran.

À l'issue de cette séance, les membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole se sont inquiets du non-respect persistant des résolutions pertinentes du Conseil par la République islamique d'Iran, tout en soulignant leur attachement à une solution négociée.

Élections à la Cour internationale de Justice

Le 9 septembre, lors d'un vote tenu simultanément avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité a élu à bulletin secret Joan E. Donoghue (États-Unis d'Amérique) pour pourvoir le siège laissé vacant par le juge Thomas Buergenthal (États-Unis d'Amérique) jusqu'à l'expiration de son mandat. Le juge Donoghue exercera ses fonctions jusqu'au 5 février 2015.